

Nouvelles lignes directrices sur la prise en charge des poux de tête

Par Éric Whittom, B. Pharm. le 18 septembre 2012



D'après les nouveaux schémas de traitement, les parents doivent passer le peigne fin plus souvent durant le traitement.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) vient de publier de nouvelles directrices sur la prise en charge de la pédiculose du cuir chevelu.

Ces lignes directrices comprennent cinq chapitres portant sur la biologie des poux de tête, les aspects épidémiologiques de l'infestation, les aspects cliniques et diagnostiques, le traitement et, enfin, la prévention et le contrôle des poux de tête.

On retrouve aussi des annexes, dont deux facilitent l'application des lignes directrices, soit la procédure pour l'examen de la tête à l'aide d'un peigne fin (avec illustrations) et les traitements recommandés contre les poux de tête dans les écoles et les services éducatifs à l'enfance (schémas pour les professionnels de la santé et les parents).

Parmi les auteurs, on retrouve la pharmacienne Nathalie Marceau, qui pratique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, CSSS de Laval. Elle invite les pharmaciens communautaires à lire ces nouvelles lignes directrices en raison des changements majeurs qui ont été apportés depuis la dernière parution.

La pharmacienne rappelle que les parents doivent traiter seulement les enfants chez qui ils ont vu des poux lors de l'examen visuel des cheveux (donc de ne pas faire de traitement préventif), et ce, « pour contribuer à réduire la résistance aux pédiculicides et éviter de causer inutilement des effets indésirables aux enfants, même si ces effets indésirables sont mineurs ».

Pour ce qui est des lentes (œufs de poux) seules, Nathalie Marceau précise qu'un traitement est recommandé uniquement en présence de lentes vivantes situées à moins de 6 mm du cuir chevelu (infestation probable) et de l'une ou plusieurs des situations suivantes :

- Contact étroit (probabilité de contact tête à tête) avec une personne, de la fratrie ou non, chez qui l'infestation active par des poux de tête a été confirmée;
- Lentes vivantes le 17^e jour après le début d'un traitement (échec);
- Éclosion de pédiculose dans l'école ou dans le service de garde éducatif fréquenté par la personne chez qui l'infestation est probable;
- Prurit du cuir chevelu, sans cause apparente connue et d'une durée de plus d'une semaine.

Nouveaux schémas de traitement

Le schéma de traitement a été modifié de façon importante. Auparavant, les parents devaient effectuer deux applications, soit une au jour 0 et l'autre au jour 7.

Les nouvelles lignes directrices recommandent deux schémas de traitement en fonction des modes d'action des produits, soit un pour les produits pédiculicides et ovicides avec deux applications (jours 0 et 9) et un autre pour les produits pédiculicides et peu ou pas ovicides avec trois applications (jours 0, 7, 14).

Les produits nécessitant deux applications sont les suivants : diméthicone 100 cSt 50 % p/p (NYDA), perméthrine 1 % (Kwellada-P, Nix) et pyréthrinés et butoxyde de pipéronyle (R & C, Pronto).

Les produits, dont trois applications sont recommandées en raison de leur faible ou nul pouvoir ovicide, sont les suivants : huiles d'anis étoilé et de noix de coco fractionnée, huile essentielle de cananga odorata (ylang-ylang), l'alcool isopropylique (Zap) et le myristate d'isopropyle et ST-cyclométhicone (Resultz).

Les schémas de traitement, qui peuvent servir aux conseils aux patients, se retrouvent en annexe II a (page 49) pour les professionnels de la santé et II b (page 53) et II c (page 55) pour les parents.

« Les parents peuvent acheter le produit de leur choix (composés chimiques/semi-synthétiques ou substances naturelles/extraits biologiques), mais ils doivent respecter son schéma de traitement (deux ou trois applications), précise Nathalie Marceau. Aucune étude ne peut nous dire qu'un produit est plus efficace que l'autre en raison de la résistance qui diffère d'un endroit à un autre. Les produits ont tous été démontrés efficaces pour être approuvés par Santé Canada. »

Autre nouveauté significative, les parents doivent passer le peigne fin plus souvent durant le traitement. « Nous voulons que les parents retirent les poux et les lentes à l'aide d'un peigne fin durant les jours de traitement (0 et 9 ou 0, 7, 14) et entre les jours de traitement (2, 11, 17) », indique la pharmacienne.

Ce document est intitulé [Guide d'intervention – Pédiculose du cuir chevelu. Lignes directrices pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance, juillet 2012.](#)

Il est disponible uniquement sur le site Web du MSSS.

L'article complet sur ces nouvelles lignes directrices sera publié dans le numéro de novembre de L'actualité pharmaceutique. Il y sera question notamment des produits déconseillés, des causes d'échec du traitement et de l'examen hebdomadaire de la tête.